



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4527**

commune (s) :

objet : Prestations de traiteurs pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'information et de la communication

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4527**

objet : **Prestations de traiteurs pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon fait régulièrement appel à des traiteurs pour les réceptions organisées au sein de l'Hôtel de Communauté ou à l'extérieur (conférences de presse, colloques, salons, inaugurations, vœux, déjeuners ou dîners protocolaires).

Les actuels marchés arrivent à échéance en avril 2014.

Le présent dossier a donc pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de marchés de prestations de traiteurs pour les services de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée, conformément aux articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics.

Les prestations feraient l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductibles de façon expresse 3 fois une année.

Les lots comporteraient les engagements de commande suivants :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	petits déjeuners et goûters	60 000	71 760	240 000	287 040
2	plateaux repas éco-responsables	120 000	143 520	480 000	574 080
3	buffets déjeunatoires et dînatoires, simples et élaborés	340 000	406 640	1 400 000	1 674 400
4	déjeuners et dîners servis assis	70 000	83 720	280 000	334 880
5	cocktails simples	260 000	310 960	1 000 000	1 196 000
6	cocktails élaborés	160 000	191 360	800 000	956 800

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de prestations de service de traiteurs pour les services de la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande, ainsi que tous les actes y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : petits déjeuners et goûters pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 2 : plateaux repas éco-responsables pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 3 : buffets déjeunatoires et dînatoires, simples et élaborés pour un montant annuel minimum de 85 000 € HT, soit 101 660 € TTC et maximum de 350 000 € HT, soit 418 600 € TTC, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 4 : déjeuners et dîners servis assis pour un montant annuel minimum de 17 500 € HT, soit 20 930 € TTC et maximum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 5 : cocktails simples pour un montant annuel minimum de 65 000 € HT, soit 77 740 € TTC et maximum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 6 : cocktails élaborés pour un montant annuel minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

5° - Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes - exercices 2014 et suivants, sur les comptes, fonctions et opérations des différents services utilisateurs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.